

6^{ème} Sens Retail

SAS au capital de 1 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

801 626 193 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2025

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de 27 127,55 € en totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux

6^{ème} Sens Retail

SAS au capital de 1 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

801 626 193 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU

31 DECEMBRE 2024

Certifiés conformes

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 30 Quai Claude Bernard

69007 Lyon

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Número SIRET* 8 0 1 6 2 6 1 9 3 0 0 0 2 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	150 048	AU	27 106	122 942	14 148		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	38 418	CV		38 418	689 056		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	4 166	BI		4 166	4 166		
TOTAL (II)		BJ	192 632	BK	27 106	165 526	707 370		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT	36 797 642	BU		36 797 642	34 696 758		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			8 300		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 375 880	BY	146 053	1 229 827	489 700		
	Autres créances (3)	BZ	21 504 407	CA		21 504 407	18 486 746		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	90 000	CE		90 000	90 000		
DIVERS	Disponibilités	CF	478 277	CG		478 277	661 047		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	60 246 206	CK	146 053	60 100 153	54 432 551		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	60 438 837	1A	173 159	60 265 678	55 139 920		
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Cegid Quadra

* Dans l'indication concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022 Dossier N° 000090 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...0.0.0.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 812 424	1 576 275
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 128	236 149
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		24 590
	TOTAL (I)	DL	1 841 652	1 838 115
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	75 334	72 334
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	75 334	72 334
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	17 791 583	19 887 714
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 382 354	32 505 111
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	441 504	272 686
	Dettes fiscales et sociales	DY	301 666	317 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	247 216	131 650
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	184 369	114 318
	TOTAL (IV)	EC	58 348 692	53 229 471
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	60 265 678	55 139 920
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	45 813 254	43 381 473
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 223 373	9 533 391

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	262 417	FB		FC	262 417				
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	1 987 742	FH		FI	1 987 742	1 188 066			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 250 159	FK		FL	2 250 159	1 188 066			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	7 500				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	80 041				
	Autres produits (1) (11)					FQ	23 674	121			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 361 374	1 188 187		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 338 994	300 053			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 100 884)	(293 939)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 541 638	795 859			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	154 054	171 794			
	Salaires et traitements*					FY	308 875				
	Charges sociales (10)					FZ	119 953				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		HS		GA	27 106			
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	49 597			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	352	2			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 439 685	973 770		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(78 311)	214 417			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	15 367	15 762			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 416 721	2 708 764			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	817	2 486			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	3 417 537	2 711 250		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 711 674	2 684 385			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	2 711 674	2 684 385		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	705 864	26 865			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	612 185	225 521			

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	21 696	46 880	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	21 696	46 880	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	380	30 104	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	608 760		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	9 148	6 148	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	618 288	36 252	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(596 592)	10 628	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(11 534)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	5 800 608	3 946 317	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	5 773 480	3 710 168	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	27 128	236 149	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	1 083 756	1 077 301	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	910 023	701 278	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	1 729 234	1 426 220	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	10 224		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	13 200		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Cf état annexe									618 288	21 696		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 60 265 678.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 250 158.86 Euros et dégageant un bénéfice de 27 127.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			135 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 148		
TOTAL	14 148		135 900
Autres participations	689 056		
Prêts, autres immobilisations financières	4 166		
TOTAL	693 222		
TOTAL GENERAL	707 370		135 900

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			135 900	135 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 148	14 148
TOTAL			150 048	150 048
Autres participations	30 738	619 900	38 418	38 418
Prêts, autres immobilisations financières			4 166	4 166
TOTAL	30 738	619 900	42 584	42 584
TOTAL GENERAL	30 738	619 900	192 632	192 632

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport			27 106		27 106
TOTAL			27 106		27 106
TOTAL GENERAL			27 106		27 106
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	27 106				
TOTAL	27 106				
TOTAL GENERAL	27 106				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	24 590	6 148	30 738		
TOTAL	24 590	6 148	30 738		

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	72 334	3 000			75 334
TOTAL	72 334	3 000			75 334

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	163 297	49 597	66 841		146 053
TOTAL	163 297	49 597	66 841		146 053
TOTAL GENERAL	260 221	58 745	97 579		221 387
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		49 597 9 148	66 841		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 166		4 166
Clients douteux ou litigieux	115 747	115 747	
Autres créances clients	1 260 133	1 260 133	
Impôts sur les bénéfices	56 904	56 904	
Taxe sur la valeur ajoutée	513 953	513 953	
Groupe et associés	20 489 074	20 489 074	
Débiteurs divers	444 476	444 476	
TOTAL	22 884 453	22 880 287	4 166

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 843 165	533 165	1 540 000	770 000
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 948 418	4 722 980	3 799 792	6 425 646
Emprunts et dettes financières divers	500 437	500 437		
Fournisseurs et comptes rattachés	441 504	441 504		
Personnel et comptes rattachés	11 471	11 471		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 390	21 390		
Taxe sur la valeur ajoutée	240 417	240 417		
Autres impôts taxes et assimilés	28 388	28 388		
Groupe et associés	38 881 917	38 881 917		
Autres dettes	247 216	247 216		
Produits constatés d'avance	184 369	184 369		
TOTAL	58 348 692	45 813 254	5 339 792	7 195 646
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 700 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	485 825			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	10.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock de marchandises correspond à la valorisation des biens immobiliers acquis en vue de leur revente. Ces biens sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ce coût intègre:

- le prix d'acquisition des biens
- les frais d'acquisition
- les taxes relatives aux constructions (TA, ...)
- le coût des travaux de rénovation
- les honoraires techniques (géomètres, architectes, bureaux d'études ...)
- TVA non récupérable
- tout autre frais directement rattachable à la mise en service du bien

FRAIS FINANCIERS

La société n'a pas opté pour l'intégration du coût des emprunts dans le coût de revient des biens.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	282 073
Autres créances	261 899
Total	543 972

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	143 165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 808
Dettes fiscales et sociales	41 970
Autres dettes	101 441
Total	373 384

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	184 369
Total	184 369

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 620 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 20 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 3 600 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	18 471 043
Total (1)	18 471 043

Engagements reçus

6^{ème} SENS RETAIL
Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 1 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



MAZA SIMOENS
Commissaire aux comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS-PIERRE-BÉNITE

6^{ème} SENS RETAIL

Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 1 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'Assemblée Générale de la société 6^{ème} SENS RETAIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **l'Assemblée Générale**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **6^{ème} SENS RETAIL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne **les stocks et les créances**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associées.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 13 juin 2025**

**MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes**

Benjamin SCHLICKLIN

